

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20232711-03 Du 27 novembre 2023 BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORTS DE PLEINE NATURE – PLAN D'EAU APPROBATION AVANT-PROJET DÉTAILLÉ SUBVENTIONS</b></p>
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	22.11.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.11.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT-J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : FOLLÉAT J – BONNEVAUX V – MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

**BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORTS DE PLEINE NATURE – PLAN D'EAU  
APPROBATION AVANT-PROJET DÉTAILLÉ  
SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présent à l'assemblée le chiffrage établi par le cabinet TASSIN-RÉOCREUX pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil sport de pleine au plan d'eau.

**Montant estimatif de l'avant-projet détaillé : 328 110 € HT**

Sont à rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (9.8% du montant des travaux, soit 30 380 € pour une enveloppe de travaux de 310 000 € HT) et des frais divers pour 30 000 €.

Pour rappel, ce projet bénéficie de **subventions** du Département de la Loire, de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Europe et de Loire Forez Agglomération à hauteur de **304 000 €** ;

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** l'avant-projet détaillé dans les termes présentés ;
- **Sollicite** l'octroi de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Europe et de Loire Forez Agglomération ainsi que de tout autre organisme susceptible d'attribuer des subventions.
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 novembre 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Daniel DELORME, secrétaire de séance


